

Délibération N°14

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE :	25
PRESENTS :	18
VOTANTS :	23

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le **Vingt-Sept Février à 19 heures**

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"

légalement convoqué en date du 21 février 2025 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de

Monsieur Jacques de CHABANNES, Président

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : Mme RICHARD
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de BILLEZOIS : M. PLANCHE
- Commune de LE BREUIL : M. LASSALLE
- Commune de DROITURIER : M. POUZERAT
- Commune de ISSERPENT : M. GIRONDE, pouvoir du titulaire M. SALLES
- Commune de LAPALISSE : M. de CHABANNES. M. BOUCHET. M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. M. ROUSSILHE. M. BODIN. M. FERBOS
- Commune de PERIGNY : M. HERVIER
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme WALRAET
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. Mme L'HULLIER
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THEVENOUX, pouvoir à M. VIVIER
- Commune de LAPALISSE : Mme QUATRESSOUS, pouvoir à Mme CHERVIN
- Commune de LAPALISSE : Mme MINARD de CHABANNES, pouvoir à M. BRUNIAU
- Commune de LAPALISSE : Mme PÉRICHON
- Commune de LAPALISSE : Mme AUBIN, pouvoir à M. BOUCHET
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. POTHIER
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. COLLANGES, pouvoir à M. PLANCHE

Madame Stéphanie CHERVIN a été élue Secrétaire.

Monsieur le Président rappelle au Conseil que la
Communauté de Communes est adhérente de la Mission
Locale Espace Jeunes depuis sa création, conformément à son
pacte statutaire.

La Mission Locale a pour vocation de proposer aux
jeunes du « Pays de Lapalisse » en difficulté d'insertion des
services d'accompagnement moyennant le règlement par la
collectivité d'une participation financière.

Le montant de la participation pour 2025 s'élèvera à 8
624,10 €, soit une diminution par rapport à 2024 (8 634,30 €).

Après avoir présenté le bilan 2024 concernant
l'accompagnement des jeunes sur le territoire, Monsieur le
Président sollicite l'accord de l'assemblée pour le
renouvellement de la participation de la Communauté de
Communes à la Mission Locale pour l'année 2025.

Le Conseil, entendu les explications de son Président et
après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver la participation de la Communauté de
Communes à la Mission Locale Espace Jeunes de Vichy,

- de délivrer pouvoir à Monsieur le Président pour
acquitter la participation 2025 s'élevant à 8 624,10 €,

OBJET :

**MISSION LOCALE ESPACE
JEUNES – PARTICIPATION
2025.**



- de retenir le montant de cette dépense pour les inscriptions budgétaires 2025.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Le Président,
J. de CHABANNES,

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 12 MARS 2025
Publié ou Notifié
le : 28 FEV 2025
Accusé Réception en Sous-Préfecture
le :
Ou Accusé Réception de la télétransmission
le :

Le Président,
J. de CHABANNES,

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~

~~COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"~~